

# Légende du PAG en vigueur

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées Zone d'habitation 1 ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1 HAB-2 Zone d'activités économiques communale type 2 Zone d'habitation 2 Zone mixte urbaine Zone d'activités économiques régionale Zone mixte villageoise ECO-n Zone d'activités économiques nationale MIX-v Zone mixte rurale JAR Zone de jardins familiaux

SPEC-RE

SPEC-MK

SPEC-F

HAB:

EN

**VERD** 

BEP Zone de bâtiments et équipements publics BEP-1 Zone de bâtiments et équipements publics - type 1

REC Zone de sport et de loisirs REC-pm Zone de sport et de loisirs - Parc Molter

#### PAP NQ / ZAD - Réference du Schéma directeur

| PAP NQ/ZAD - Réf. SD |              | Dénomination de la<br>ou des zones |              | Représentation schématique d   |
|----------------------|--------------|------------------------------------|--------------|--|
| cos                  | max.<br>min. | cus                                | max.<br>min. | degré d'utilisation du sol pour les<br>zones soumises à un plan<br>d'aménagement particulier<br>"nouveau quartier" |
| css                  | max.         | DL                                 | max.<br>min. |  |

## Zones destinées à rester libres AGR Zone agricole Zone forestière

Zone spéciale - Rue d'Esch

Zone spéciale - Minett-Kompost

Zone spéciale - station service

Zone spéciale Foetz

Zone spéciale - am Hau

| ervation de la Nature   |
|---|
| intégrales) conformément à la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles |
| eryetion de la Nature   |

- MDDI-Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conse
- - odifiée du 19 ianvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17

Zones superposées

HAB-1

an der Huef

PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

HAB-1

Modification

Zone d'aménagement différé

Couloir pour projets routiers IIII Couloir pour projets de mobilité douce

**\*\*\*** Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

Secteur protégé de type "environnement construit" - C Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage" - N

(7) Structures et surfaces soumises aux disnositions de l'article 17 et / ou l'article 21 de la loi du 18 initiet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. Ceko-Pureau 2019

(9) Cartographie du Bruit, Ministère du Développement Durable de des Infrastructures. Administration de l'Environnement, 2016 /Route principale et Rail (LDEN)

Zone de bruit ≥ 70dBA (9)

PARC Zone de parc public

Zone de verdure

(10) Réglement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan sectoriel "Décharges pour déchets inertes"

# Zone de servitude "urbanisation"

AB Servitude "urbanisation - anti-bruit" CE Servitude "urbanisation - cours d'eau"

EN Servitude "urbanisation - éléments naturels" ΙP Servitude "urbanisation - intégration paysagère"

IP-1 Servitude "urbanisation - intégration paysagère

В Servitude "urbanisation - bois" ZT Servitude "urbanisation - zone tampon"

Servitude "urbanisation - zone humide"

ZH Servitude "urbanisation - zone conduite électrique aérienne"

### Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

à la protection des sites et monuments nationaux à l'aménagement du territoire Décharge pour déchets inertes (10) Immeubles et objets classés monuments nationaux (4) Plans directeurs sectoriels - PDS (12) Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (4) PDS Paysages (PSP):
Coupures vertes (CV) - Zones vertes interurbaines (ZVI)

Coupurés vertes (C.,
PDS Transports (PST):
couloir à la gestion de l'eau couloir

PDS Zones d'activités économiques (PSZAE):
Zones d'activités économiques existantes et projetées Zone inondable - HQ10 (5) Zone inondable - HQ100 (5)

à la protection de la nature et des ressources Zone inondable - HQ extrême (5) Zone protégée d'intérêt national - déclarée (1) Zone protégée d'intérêt national - à déclarer (2)

Zone protégée d'intérêt communautaire Réseau Natura 2000 - "Zones habitats"

Zone protégée d'intérêt communautaire -Réseau Natura 2000 - "Zones de protection spéciale"

Autres (à titre indicatif)

| · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |  |          |   |  |  |  |  |  |
|---------------------------------------|--|----------|---|--|--|--|--|--|
|                                       | Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (6)   |          | Conduites électriques aériennes (8)     |  |  |  |  |  |
| Art. 17                               | Habitats d'espèces protégées (Art. 17) (relevé non exhaustif) (7)  |          | Réseau du SES (11)                      |  |  |  |  |  |
| Art. 21                               | Sites de reproduction et aires de repos d'espèces intégralement protégées (Art. 21) relevé non exhaustit |          | Cours d'eau / Eaux stagnantes (8)       |  |  |  |  |  |
| + + + +                               | Cimetière  | <b>5</b> | Courbes de niveau, équidistance 5 m (8) |  |  |  |  |  |
|                                       | Limite de la commune   |          | Autoroute (8)                           |  |  |  |  |  |

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016

N

Comparaison: PAG en vigueur et PAG modifié

MONDERCANGE

G A

ponctuelle du Extension Zone BEP

onctuelle

on

cati

odifi

Σ ↑

Centre Culturell, à Bergem